



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**

**Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations
du Sénégal
(PACASEN)**

**Termes de référence pour le recrutement d'un Infographe
chargé de définir la stratégie et les actions de communication
digitale à mener sur le portail web des collectivités
territoriales**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le but d'accompagner le processus de décentralisation, le Gouvernement du Sénégal a mis en place, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

Ce programme estimé à 130 milliards FCFA (260 millions de \$ US), a pour objectif principal de soutenir la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation, en participant au développement des capacités de gouvernance et de financement des collectivités territoriales (CT).

Pour sa mise en œuvre, il est structuré en deux domaines de résultats :

- Domaine de résultat n°1 : amélioration du financement des CT à travers une réforme globale des mécanismes de transferts financiers constitués essentiellement par le Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL), le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le volet « valeur ajoutée » de la Contribution Economique Locale (CEL). Les activités ciblées viseront également à appuyer des réformes fiscales destinées à améliorer les ressources propres des CT, ainsi qu'à renforcer les systèmes de gestion des finances locales pour améliorer la planification et l'exécution budgétaires ;

- Domaine de résultat n°2 : amélioration de la performance des CT ciblées pour ce qui concerne notamment la gestion de leurs investissements. Il sera ainsi mis en place une assistance technique destinée à renforcer les capacités des CT ciblées à planifier, budgétiser et mettre en œuvre leurs projets d'investissement grâce à la mise en place d'un Programme de formation (PF) et d'un système de Coaching territorial continu (CTC). Il est également prévu la création d'un système d'évaluation de la performance pour l'allocation de subventions conditionnelles aux CT ciblées.

Le PACASEN sera mis en œuvre par le mixage des deux instruments de financement suivants :

- le « Programme Pour les Résultats (PPR) » aux fins de conditionner les décaissements des financements accordés par les bailleurs de fonds à l'atteinte de résultats/indicateurs préalablement définis (Indicateurs liés aux décaissement-ILD), en adéquation avec les deux domaines de résultats précités. L'instauration du système d'évaluation de la performance des CT cibles basé sur l'octroi de subventions aux CT conditionnées à l'atteinte de Conditions Minimales Obligatoires (CMO) et d'Indicateurs de Performance, permettra également d'appuyer l'atteinte des ILD.
- le « Projet d'investissement classique (Investment Project Financing, /IPF) » qui permettra de garantir le financement d'activités d'assistance technique clés pour informer ou initier les réformes ciblées par le PPR, le PACASEN permettra de responsabiliser et de capaciter davantage les parties prenantes (structures des ministères, agences nationales, CT, etc.), auxquelles incombent des responsabilités/tâches spécifiques cruciales pour l'atteinte des ILD, ainsi que pour la mise en place, le suivi et la vérification des indicateurs de performance.

La transparence, traduite par l'accès à l'information sur tous les aspects des activités du secteur public, notamment en ce qui concerne les décisions prises, la planification et l'utilisation des moyens publics, est l'un des éléments clés de la bonne gouvernance. Sans avoir accès à ces informations, il est difficile pour les citoyens de participer de façon utile et de se sentir engagé dans la gestion des affaires de la municipalité.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de communication, le PACASEN met l'accent de plus en plus sur le partage de l'information pour mieux accompagner les structures du ministère et les CT dans l'atteinte des performances

Pour ce faire, il est prévu la mise en place d'un portail électronique afin d'accroître la transparence et la responsabilité des parties prenantes du PACASEN en rendant disponible en ligne des informations en temps réel et en encourageant une communication bidirectionnelle. Autrement dit, il s'agit d'une plateforme permettant la diffusion d'informations qui peuvent être mises à jour par la structure destinataire (DCT), mais elle doit être aussi accessible et utilisable par des utilisateurs comme les autres parties prenantes et citoyens.

La gestion, l'animation, la maintenance et les mises à jour du portail des collectivités territoriales devient alors une activité absorbante et d'une grande importance pour la DCT.

C'est dans ce but que les présents termes de référence sont élaborés pour définir le processus et les modalités de recrutement d'un infographe chargé de définir la stratégie et les actions de communication digitale à mener sur le portail web des collectivités territoriales

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Il est attendu de l'infographe l'accompagnement de la direction des collectivités territoriales (DCT) dans la réception des données, leur publication dans le portail, la participation à l'animation, à la gestion et la maintenance du portail des collectivités territoriales

III. CONTENU ET CONSISTANCE DE LA MISSION ET DES RESPONSABILITES

Sous la responsabilité de la DCT, l'infographe participera activement à la publication sur le portail des données et informations transmises par les structures ou collectées auprès d'elles, des tâches d'administration et de maintenance. L'expert sera recruté à mi-temps.

Il se chargera de réaliser les éléments graphiques lors de la mise à jour du portail. Il devra donc gérer l'aspect graphique des pages, leur mise en forme, avant leur insertion dans le portail tout en gardant le caractère et la personnalité du portail. Les productions doivent être en concordance avec la charte graphique du portail. Les éléments graphiques qu'il crée doivent être en parfaite adéquation avec le contenu textuel du portail.

En outre, il se chargera spécifiquement des tâches ci-après :

- formater tous les textes, informations, documents et données de façon à avoir un contenu adapté au web, facile à lire, accessible, dans un langage simple et compréhensible.
- Participer à la publication sur le portail des données et informations transmises par les structures ou collectées auprès d'elles,
- Participer aux tâches d'administration et de maintenance des serveurs, du portail Web et des autres applications de la direction des collectivités territoriales (DCT).
- Participer à la mise à jour du portail Web et veiller à son amélioration.

- participer à la validation de la conception technique du portail web

IV. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUIS

- être titulaire d'un diplôme de technicien en informatique spécialisé en infographie, et en communication digitale, et jouissant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.
- disposer d'une expérience prouvée d'au moins cinq (5) ans dans l'administration de plateforme web de gestion de contenu et d'une bonne maîtrise des outils de développement web
- Avoir de solides connaissances en matière d'art graphique,

- avoir de l'expérience dans le développement informatique avec des organismes publics ;
- disposer des compétences/connaissances en webdesign, webmarketing et en communication digitale
- Avoir une bonne connaissance de l'administration de serveurs tournant sur Windows 2016 ou plus
- Parfaite maîtrise de la technique rédactionnelle pour rédiger des dossiers et des textes destinés au web.
- Bien maîtriser la communication on-line et offline.
- Bonne maîtrise des outils informatiques ainsi que des applications liées à l'infographie et au design

V. QUALITES PERSONNELLES REQUISES

Aptitude à travailler en équipe, rigueur et professionnalisme, capacité à planifier, organiser la gestion et l'animation du portail selon les règles et les procédures définies.

VI. PROCEDURES DE SELECTION

- Les candidats intéressés remplissant les conditions décrites dans les termes de référence peuvent soumettre leurs candidatures au poste proposé ;
- Les dossiers de candidature devront comprendre : une lettre de motivation pour le poste, adressée au Directeur Général de l'ADM accompagnée d'un curriculum vitae ainsi que des copies légalisées du ou des diplômes, des certificats et des attestations de travail ;
- Les dossiers de candidature sont adressés, sous pli fermé portant la mention « Recrutement Infographe » à **Monsieur le Directeur Général de l'ADM, 5 Avenue Carde, Immeuble Rénovation, 3ème étage DAKAR** ».